



revision de pension alimentaire

Par **sandrine**, le **31/08/2010** à **13:51**

Bonjour,

je suis separe de mon ex concubin depuis 2 ans celui doit verse une pension alimantaire de 360 euri pour nos 3 enfants age de 16,12et 18 ans qui suive de etude sauf mon fils qui rentre en alternance mais ne participe a aucune autre charge sachant que j ai de faible revenu travail a temps partiel et aucune vacances scolaire paie
ma fille de 16 ans porte de lunette est suivie chez l orthodontiste rentre au lycee donc cantine et transport mon fils rentre en alternance frais divers cantine stransport et materiel et la derniere rentre au college cantine porte des lunettes je n est pas d aide si de cmu juste de apl il veut plus me payer la pension de mon fils m en a pas fait part que puis je faire car celui ci refait sa vie a 1 enfant avec ca concubine

Par **mimi493**, le **31/08/2010** à **17:47**

1) Si la pension a été instituée par jugement, il n'a pas le droit d'arrêter de payer. S'il arrête, vous le contraignez à payer via un huissier

S'il ne paye pas pendant 2 mois de suite, vous portez plainte au pénal pour abandon de famille

2) Vous faites une requête au JAF en modification de pension

Le jugement doit comporter une clause d'indexation. S'il n'a jamais augmenté la pension, vous la revalorisez et vous exigez, par LRAR, le paiement des arriérés sur 5 ans.